

Sucy-en-Brie, le 28 septembre 2021

Objet : Arrêté du 14 septembre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Sécheresse.

Chère Madame, Cher Monsieur,

A la suite de mon intervention auprès de l'Etat, je vous informe que l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols **pour la période du 1^{er} Juillet 2020 au 30 Septembre 2020 a été publié au Journal Officiel n°0226 du 28 Septembre 2021.**

Je suis satisfaite que la Commission Interministérielle chargée d'examiner les demandes ait donné une suite favorable au dossier que la Ville de Sucy-en-Brie, par mon intermédiaire, a présenté avec une insistance toute particulière même si, pour notre part, nous avons sollicité une période allant du 1^{er} Mars 2020 au 31 Décembre 2020.

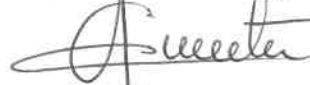
Il vous appartient de vous rapprocher de votre compagnie d'assurance, dans les dix jours à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal Officiel, afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative aux catastrophes naturelles.

J'insiste tout particulièrement sur l'urgence d'une initiative de votre part si vous êtes concerné par la période mentionnée ci-dessus.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Marie-Carole CIANTU



Maire de Sucy-en-Brie

Vice-Présidente de la Région Ile-de-France